

## 6.6. Le brevet unitaire européen 2017 : les entreprises honnêtes courent aussi des risques

(Par Walter Hart, avocat spécialiste des brevets chez EP&C)

*La «période de Sunrise», qui précédera l'introduction du brevet unitaire en Europe débutera dans le courant de cette année. Les entreprises ont tout intérêt à prendre les mesures nécessaires pour s'y préparer: la Juridiction Unifiée du Brevet (Unified Patent Court) prévoit en effet une nouvelle procédure qui permettra à leurs concurrents et imitateurs d'attaquer leurs brevets.*

Une nouvelle législation révolutionnaire dans le domaine de la propriété intellectuelle est sur le point d'être introduite en Europe : le brevet unitaire. Cette initiative est en soi très positive, car les entreprises innovantes ne devront plus qu'entreprendre une unique procédure pour protéger leurs inventions à travers toute l'Europe, ce qui leur permettra d'économiser beaucoup d'argent et évitera de nombreuses formalités administratives.

Mais la médaille a malheureusement son revers. En effet, beaucoup d'entreprises, y compris en Belgique, ne sont pas au courant de cette nouveauté. Pourtant, elles pourraient perdre énormément d'argent en ne réagissant pas. Ce risque est lié à la création d'un nouveau tribunal, la Juridiction unifiée du brevet (JUB), qui sera doté de compétences étendues en matière de brevets européens. Il se composera de sections locales, dans lesquelles siègeront des juges locaux.

Prenons l'exemple d'une entreprise belge qui commercialise un produit en Europe et se voit attaquée devant la section italienne de la JUB par un producteur italien pour la violation prétendue d'un brevet. Premièrement, l'entrepreneur sera confronté à une procédure coûteuse en italien. Mais en plus, si le juge italien rend une décision défavorable, celle-ci - y compris l'interdiction - s'appliquera sur tout le territoire européen, et donc aussi en Belgique.

### **Un tribunal inexpérimenté**

Le risque existe bel et bien. Les imitateurs ne seront pas les seuls à devoir craindre des revendications; les entreprises honnêtes qui ont fait breveter leur technologie clé en Europe courent aussi des risques. En effet, la JUB prévoit une nouvelle procédure qui permettra non seulement à vos concurrents, mais aussi aux imitateurs d'attaquer vos brevets. La qualité de ce tribunal récent - et donc inexpérimenté - n'a pas encore été évaluée. De plus, les délais accordés pour la préparation de la défense sont très courts; il n'est donc pas inimaginable qu'un brevet de qualité pour une précieuse invention soit annulé par la JUB. Avec toutes les conséquences que cela implique...

### **Possibilité d'«opt-out»**

Vous pouvez heureusement limiter les risques. Une période transitoire de sept ans a été prévue, durant laquelle les entreprises peuvent demander un «opt-out». Pendant cette période, leurs brevets seront alors exclus du champ d'application du brevet unitaire. Dans ce cas, la situation actuelle est donc maintenue. L'option par défaut est en revanche un «opt-in», c'est-à-dire que les brevets relèvent automatiquement du brevet unitaire. Dès lors, si vous ne faites rien, la JUB sera compétente pour juger votre brevet à partir du 1er janvier 2017. Il s'agit d'un changement révolutionnaire dont peu de gens réalisent pour l'instant les implications.

Les entreprises et organisations ont tout intérêt à envisager un opt-out pour leurs principaux brevets. Elles éviteront ainsi qu'un concurrent ou un imitateur ne se dépêche d'introduire une action en nullité dans l'espoir d'obtenir une annulation devant ce nouveau tribunal inexpérimenté.

### **Conseils**

La «période de Sunrise», qui précédera l'entrée en vigueur de la loi, débutera dans le courant de cette année. Le principal conseil que nous pouvons vous donner est de vous préparer correctement à une attaque. Il est essentiel de connaître les brevets de vos concurrents. Veillez à pouvoir prouver que le brevet n'aurait jamais dû être octroyé ou que votre technologie ne relève pas de ce brevet. Vous pouvez aussi attaquer vous-même le brevet d'un concurrent directement après l'octroi. Il est souvent impossible d'annuler totalement un brevet, mais une petite restriction peut permettre de le contourner.

Juin 2016 – Engineeringnet Magazine